

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de VOINSLES	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 231	21	+ 930	22	+ 290	4	30	
Nationale 4	31	+ 1 070	37	+ 930	2	250	

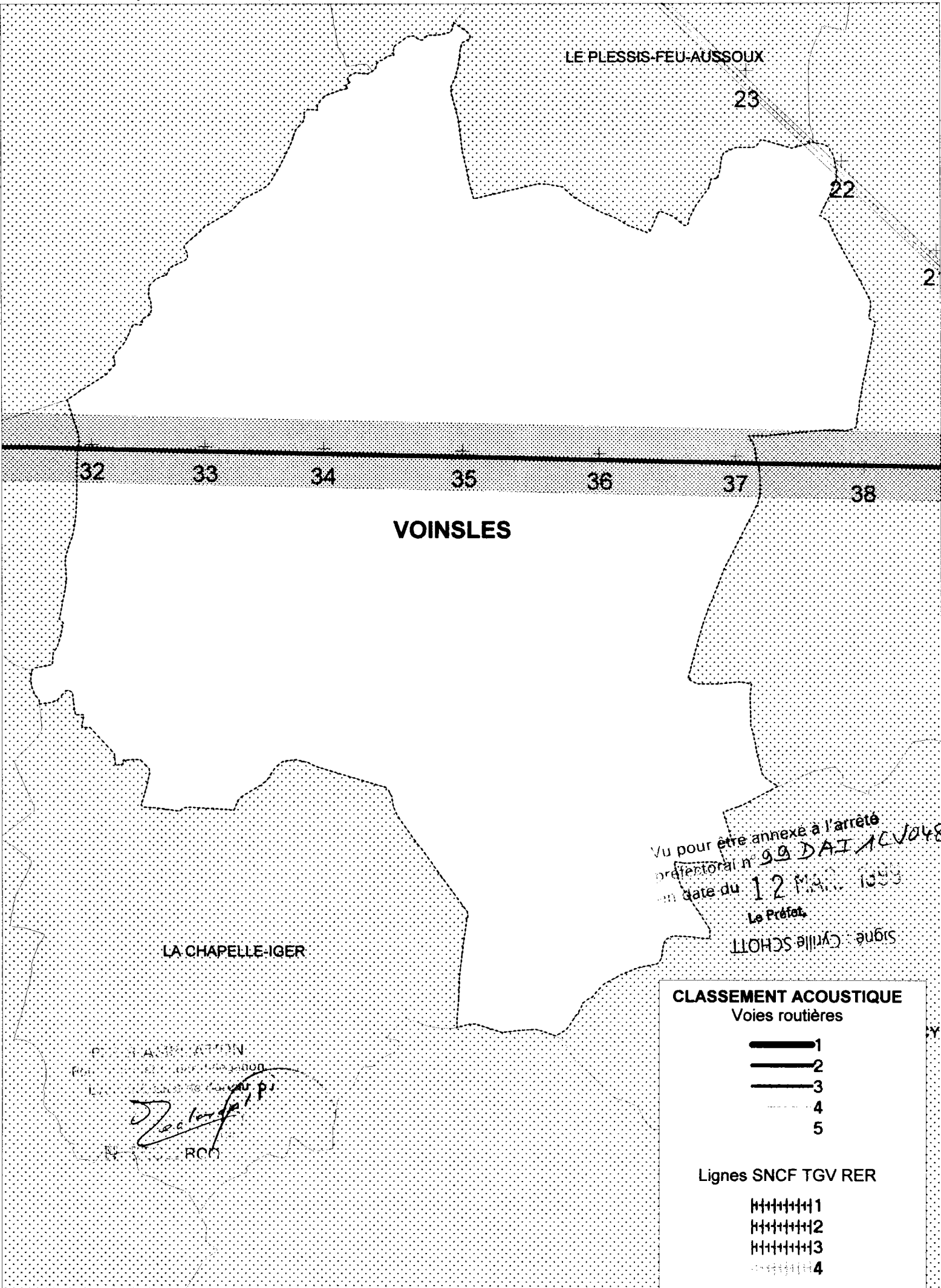
POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau, pi

[Signature]
VOINSLES

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DA I 1 CV 048
en date du 12 MAR. 1999
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN



LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX

23

22

2

32

33

34

35

36

37

38

VOINSLES

LA CHAPELLE-IGER

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99-DAI-ACV048
 en date du 12 Mars 1999
 Le Préfet.
 Signé: Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- - - 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- ||||| 1
- ||||| 2
- ||||| 3
- ||||| 4

Direction de l'Équipement
 Préfecture de la Région Île-de-France
 Direction des Services Départementaux
 Voies Routières
 P. J.
 RCO